

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU DU 27 OCTOBRE 2016

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 0
Votants : 16

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 19/10/2016

Le 27 octobre 2016, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET.

Absents excuses : Daniel DOMPOINT, Richard PACCAUD, Frédéric VALLOS

Assistaient : Daniel VIGNARD (Savigneux), Monique RONGEON (Ars).

Secrétaire de séance : Martial THEVENET.

OBJET : LOGEMENT – Approbation du bilan du PLH à mi-parcours

Mme Anny SALANVILLE, Vice -Présidente en charge du Logement rappelle que le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la communauté de communes Saône Vallée a été approuvé le 25 juin 2012 (délibération 2012C35 - CCSV).

Elle rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L 302-9 du Code de la Construction et de l'Habitat, l'EPCI ayant approuvé le programme local de l'habitat, établit au terme de chaque période triennale, un bilan portant en particulier sur le respect des engagements en matière de mixité sociale. Celui-ci est communiqué au comité régional de l'habitat et de l'hébergement et est rendu public par le représentant de l'Etat dans le département.

Le bureau communautaire du 23 juin 2016 a pris acte du bilan à mi-parcours (2012-2015) présenté en présence de la DDT de l'Ain et des remarques ont été formulées.

Ces remarques ayant été intégrées, il est proposé d'approuver ce bilan pour la période 2012-2015 du PLH.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** le bilan du PLH Saône Vallée présenté pour la période 2012 – 2015 ;
- **Mandate** le Président pour communiquer et présenter ce bilan intermédiaire du PLH au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20161027-2016B22-LO
Affichage le :

- 7 NOV. 2016

A Trévoux, Le 27 octobre 2016,

- 7 NOV. 2016

Le Président,
Bernard GRISON

